

PLAN DE COURS

ECN-1160 : Criminalité et économie

NRC 84305 | Automne 2018

Mode d'enseignement : À distance

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Ce cours porte sur plusieurs aspects liés aux crimes économiques et à la criminalité en général. Plus particulièrement, des thèmes comme l'évasion fiscale, la contrebande d'alcool et de cigarettes, le travail au noir et la prostitution peuvent y être abordés. Le cours s'intéresse également aux effets dissuasifs du système pénal ainsi qu'aux effets de différentes politiques de répression de la criminalité.

Ce cours est offert à distance. Pour plus d'informations, consultez la page du cours à l'adresse www.distance.ulaval.ca

Plage horaire

Sur Internet		
-	00h00 à 00h00	Du 4 sept. 2018 au 14 déc. 2018

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=98080>

Coordonnées et disponibilités

Jean-Louis Bago

Enseignant

jean-louis.bago.1@ulaval.ca

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

aide@cstip.ulaval.ca

Téléphone : 418-656-2131 poste 5222

Sans frais : 1-877-785-2825, poste 5222

HORAIRE RÉGULIER

DU LUNDI AU JEUDI

De 8h à 12h et de 13h à 21h30

VENDREDI

De 8h à 12h et de 13h à 17h

SAMEDI

De 8h à 12h et de 13h à 16h45

En contactant le soutien informatique, il est possible qu'il vous soit demandé d'utiliser l'application de contrôle à distance, Team Viewer. Si tel est le cas, voici les liens pour exécuter celle-ci :

[Accédez à TeamViewer pour Windows](#)

[Accédez à TeamViewer pour Mac](#)

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectif général du cours	4
Contenu du cours	4
Approche pédagogique	5
Démarche d'apprentissage	5
Mode d'encadrement	5
Feuille de route	5
Évaluations et résultats	6
Liste des évaluations	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Examen intra	6
Examen Final (en classe)	6
Barème de conversion	6
Règlements et politiques institutionnels	7
Politique à l'égard des retards aux évaluations	8
Politique en matière d'absence aux évaluations	8
Évaluation de l'enseignement	8
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	8
Inscription pour le lieu d'examen	8
Matériel didactique	9
Liste du matériel obligatoire	9
Bibliographie et annexes	9
Bibliographie	9

Description du cours

Introduction

Ce cours porte sur plusieurs aspects liés aux crimes économiques et à la criminalité en général. Plus particulièrement, des thèmes comme l'évasion fiscale, la contrebande d'alcool et de cigarettes, le travail au noir et la prostitution peuvent y être abordés. Le cours s'intéresse également aux effets dissuasifs du système pénal ainsi qu'aux effets de différentes politiques de répression de la criminalité.

Ce cours ne suppose aucune connaissance préalable en économie. Le cours est destiné aux étudiants d'économie, mais également à ceux issus de divers milieux académiques qui souhaitent compléter les cours de criminalité liés à d'autres disciplines telles que la criminologie, la sociologie et la psychologie. Le cours débute par une introduction à l'économie de la criminalité, mais souligne également la nature interdisciplinaire de l'étude de la criminalité.

Ce « Plan de cours » a pour objectif de vous préparer à suivre le cours. Il vous informe notamment sur les caractéristiques de base du cours (objectifs, approche, modalités d'encadrement, etc.), sur les activités d'apprentissage proposées, les modalités d'évaluation et le matériel didactique nécessaire.

Bonne lecture et bon cours!

Objectif général du cours

Ce cours a deux objectifs principaux. Le premier consiste à introduire l'approche « économique » de l'analyse de la criminalité, et en particulier la façon dont la théorie économique perçoit le comportement des criminels. Le deuxième objectif utilise l'approche économique pour évaluer les politiques publiques visant à prévenir ou à réduire la criminalité.

Le cours se veut une introduction à l'économie du crime. En conséquence, seuls les outils économiques de base seront utilisés, lesquels seront élaborés au besoin. Cependant, les outils économiques peuvent être très efficaces pour comprendre le comportement des criminels à l'égard de nombreux crimes, particulièrement ceux commis contre les biens. En outre, les outils économiques sont utiles à la compréhension des choix auxquels sont confrontés les législateurs et les décideurs relativement à l'allocation des ressources (police communautaire, justice réparatrice, intervention précoce, plus de policiers vs des peines plus sévères, etc.)

À l'instar de nombreux cours d'économie, l'accent ne portera pas sur les réponses aux questions liées à la criminalité, mais plutôt sur l'apprentissage d'outils qui peuvent être utilisés pour répondre à certaines de ces questions. Comprendre et prévenir la criminalité requiert une approche multidisciplinaire. Dans ce cours, nous nous concentrons sur le développement des idées de la science économique

Plus spécifiquement, au terme de ce cours, vous serez en mesure :

- de comprendre l'approche économique de la criminalité
- de discuter des implications de cette approche relativement à la conduite des politiques publiques
- d'analyser certains changements législatifs proposés au cours des dernières années

Contenu du cours


No	Titre	Date
1	Introduction à l'économie du crime	03 Septembre 2018
2	Le crime comme choix rationnel	10 Septembre 2018
3	Le coût du crime	17 Septembre 2018
4	Pauvreté et criminalité	01 Octobre 2018
5	La dissuasion du crime	15 Octobre 2018
6	Examen intra (en ligne)	26 Octobre 2018
7	L'économie souterraine	05 Novembre 2018
8	Gang de rue : une analyse socio-économique	12 Novembre 2018

9	La prostitution et les drogues illicites	19 Novembre 2018
10	La corruption	03 Décembre 2018
11	Examen final (en classe)	17 Décembre 2018

Approche pédagogique

Ce cours est conçu selon une approche pédagogique propre à la formation à distance. Le matériel didactique et la formule utilisée vous permettent d'adopter une démarche d'apprentissage relativement autonome. Vous pouvez ainsi gérer votre temps d'étude et prendre en charge votre formation. Toutefois, en adoptant un rythme d'apprentissage régulier dès le début de la session, vous pourrez bénéficier d'une rétroaction de la personne assurant l'encadrement durant tout votre cheminement. Vous demeurez, bien sûr, la seule personne gestionnaire de votre temps, mais devez toutefois vous engager à remettre les travaux notés, à effectuer le ou les examens sous surveillance aux moments prescrits et s'il y a lieu, participer aux activités d'apprentissage collaboratives.

De plus, cette prise en charge est soutenue par la personne responsable de l'encadrement pendant toute la session. Sa tâche est de vous faciliter les conditions d'apprentissage et de vous aider dans votre démarche, de façon à ce que vous atteigniez les objectifs du cours.

Pour vous aider à améliorer vos stratégies d'apprentissage, pour vous guider vers l'essentiel du contenu et pour vous aider dans la gestion de votre temps d'étude, vous pouvez consulter le Centre d'aide aux étudiants pour obtenir des conseils sur la réussite universitaire (www.aide.ulaval.ca ) .

Démarche d'apprentissage

À l'intérieur de chacun des modules dans la section Feuille de route du site de cours, vous retrouverez les informations suivantes :

- Une introduction
- Les objectifs spécifiques du module
- Les lectures obligatoires et complémentaires
- Une présentation PowerPoint narrée
- Des capsules vidéo (occasionnellement)
- Des liens internet
- Des questions de réflexion à discuter sur le forum du cours

Mode d'encadrement

Vous pouvez communiquer avec le responsable de l'encadrement par courrier électronique pour les questions personnelles, ou en posant vos questions sur le forum pour les questions d'intérêt général qui profiteront à toute la classe.

Afin d'éviter des délais supplémentaires, il est recommandé d'être explicite dans vos questions et commentaires. Seules les questions portant sur des points d'éclaircissement et montrant que vous avez lu les textes auxquels vous vous référez seront prises en compte.

Feuille de route

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
1- Introduction à l'économie du crime	
2- Le crime comme choix rationnel	
3- Coût du crime et évaluation économique	
4- Pauvreté et criminalité	
5- La dissuasion du crime	
Examen intra (en ligne)	
6- L'économie souterraine	

7- Les organisations criminelles	
8- La prostitution et les drogues illicites	
9- La corruption	
Examen final (en classe)	

Note : Veuillez vous référer à la section *Feuille de route* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen intra	Le 26 oct. 2018 de 18h30 à 21h20	Individuel	50 %
Examen Final (en classe)	Le 17 déc. 2018 de 18h30 à 21h20	Individuel	50 %

Dans chaque module, vous devez préparer trois questions à développement courts. Les étudiants sont fortement encouragés à participer au forum en proposant des réponses aux différentes questions et commentant les réponses qui y sont présentées. L'examen intra et l'examen final s'inspireront directement de ces questions. Le responsable du cours pourra intervenir au besoin dans la discussion afin de s'assurer que des pistes de réflexion ne sont pas omises, ou pour proposer d'autres pistes de réflexion.

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen intra

Titre du questionnaire :	Examen intra
Période de disponibilité :	Le 26 oct. 2018 de 18h30 à 21h20
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	50 %
Directives :	L'examen intra en ligne aura lieu le 26 Octobre 2018. L'accès au questionnaire commencera exactement à 18h30 et s'arrête systématiquement à 21h20. L'examen comporte 10 questions.

Examen Final (en classe)

Date :	Le 17 déc. 2018 de 18h30 à 21h20
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	50 %
Directives de l'évaluation :	L'examen final aura lieu en classe et sera composé de dix questions à développement court.
Matériel autorisé :	AUCUN

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	75	79,99
B	70	74,99
B-	66	69,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	63	65,99
C	60	62,99
C-	56	59,99
D+	53	55,99
D	50	52,99
E	0	49,99

Règlements et politiques institutionnels

Règlement disciplinaire

Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf

Politique de la formation à distance

La Politique de la formation à distance établit les fondements de ce système de formation et garantit que la qualité des activités de formation à distance est égale à celle des autres activités de formation offertes par l'Université. La Politique précise les objectifs, définit les systèmes de formation disponibles à l'Université, formule les principes directeurs de la formation à distance et délimite les responsabilités des instances concernées, notamment celles des étudiants.

Consultez la politique à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/politique-formation-distance>

Politique à l'égard des retards aux évaluations

Les étudiants sont invités à prendre connaissance de la Politique du Département à l'égard des retards aux évaluations https://www.ecn.ulaval.ca/sites/ecn.ulaval.ca/files/Reglements/politique_retard.pdf. Suivant les règles de cette politique, l'étudiant qui se présente en retard à un examen pourrait ne pas être admis.

Politique en matière d'absence aux évaluations

Les étudiants sont invités à prendre connaissance de la politique du Département d'économique à l'égard des absences aux évaluations <http://www.ecn.ulaval.ca/fr/etudes/reglement-des-etudes>. Une absence non justifiée suivant les règles de cette politique entraînera une note de zéro à l'évaluation manquée.

Évaluation de l'enseignement

À la fin de ce cours, l'Université procédera à l'évaluation du cours afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses objectifs. Vous recevrez à cet effet un questionnaire d'évaluation qui permettra d'améliorer ce cours de formation à distance. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent contacter leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement pour la réalisation du cours ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au (418) 656-2880, le plus tôt possible.


Pour les étudiants qui réaliseront leurs examens à l'extérieur du campus, il est également important de contacter le Bureau de soutien à l'enseignement à l'adresse accommodement@bse.ulaval.ca afin que les mesures d'accommodement soient mises en place adéquatement sur les lieux d'examen.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*: https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf

Inscription pour le lieu d'examen

Aux étudiants résidant, durant leurs études, à plus de 100 km de la ville de Québec : inscription obligatoire pour le lieu d'examen.

Les étudiants résidant, durant leurs études, à plus de 100 km de la ville de Québec doivent procéder à l'[inscription pour le lieu d'examen](#) . Si le cheminement de votre cours ne prévoit pas d'examens en salle, ou si vous prévoyez passer votre examen à Québec, vous n'avez évidemment pas à vous inscrire pour le lieu d'examen. Il est entendu que l'étudiant résidant au Québec doit passer ses examens au Québec.

Si vous omettez de vous inscrire, il nous est impossible de savoir à quel endroit nous devons expédier votre questionnaire d'examen; le cas échéant, vous devrez alors passer votre examen à Québec.

Si votre inscription est effectuée après la date limite, il nous est impossible de garantir que vous puissiez passer votre examen dans votre région.

Matériel didactique

Liste du matériel obligatoire

Tout le matériel didactique se retrouve à l'intérieur des [feuilles de route](#).

Bibliographie et annexes

Bibliographie

La bibliographie se retrouve à l'intérieur des feuilles de route.